



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008 L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Absents: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/205

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Buongiorno

**DECISION DE
MAINTIEN DE LA
COMMUNE AU
SYNDICAT MIXTE
POUR LA
RECONVERSION
INDUSTRIELLE DU
SAUT DU TARN**

Par délibération en date du 15 mars 2006, le Conseil Syndicat avait pris une décision de principe de dissolution et avait proposé à la commune de Saint-Juéry la cession à titre gracieux de son patrimoine.

Par délibération en date du 13 décembre 2006, le Conseil Municipal de Saint-Juéry décidait de ne pas reprendre dans l'immédiat le patrimoine du Saut-du-Tarn et demandait un délai pour poursuivre la réflexion en partenariat avec le Département et toute autre collectivité ou organisme attaché à ce patrimoine, afin qu'une solution soit trouvée pour assurer la pérennité du Musée, avec les meilleures garanties possibles de co-financement.

Le Département du Tarn et les communes de Saint-Juéry et d'Arthès se sont rapprochées et ont envisagé la possibilité de continuer ensemble à contribuer au financement du Musée du Saut-du-Tarn et d'assurer ainsi sa pérennité.

Adopté à l'unanimité

Dans une lettre du 29 octobre 2008, le Président du Syndicat Mixte propose donc à la commune de Saint-Juéry de décider de son retrait ou de son maintien au sein du Syndicat Mixte du Saut-du-Tarn.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE le maintien de la commune de Saint-Juéry au sein de l'établissement public "Syndicat Mixte pour la reconversion industrielle du Saut-du-Tarn".

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,